Envoyé en préfecture le 06/06/2023 Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID: 081-218101822-20230525-DE2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

Nombre de Membres		L'an deux mille vingt-trois et jeudi 25 mai à vingt heures trente minutes, le
- Afférents	19	Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre
- En Exercice :	19	prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-
- Présents	14	Paul CHAMAYOU, Maire.

- Ayant pris part : Date de convocation

17

Présents: M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Jean-François COMBELLES; Mme Marie-Claude ROLLAND; M. Jean MARTINEZ; Mme Mélanie ROUX; M. Didier 16/05/2023 COMBES; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie-Line CLUZEL; M. Jean-Marie BRU; M. Daniel CAMP; Mme Héléna POLDERVAART; Mme Aline COUTAREL;

Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage 16/05/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Mélanie ROUX.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

Mme Marie-Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2023-32 : - Mise à disposition salles communales sauf salle polyvalente-

Par délibération 2018-37, le Conseil Municipal a voté un tarif pour la mise à disposition des salles communales, hors salle polyvalente, pour les réservations à but commercial. Cette délibération n'a plus été appliqué depuis plusieurs années. La Commune a reçu une nouvelle demande de réservation en ce sens.

Monsieur le Maire propose de modifier ce tarif comme suit :

- 20,00 € par location en été (du 01-04 au 31/10);
- 40,00 € par location en hiver (du 1/11 au 31/03).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de mettre à disposition les salles communales, hors salle polyvalente pour les réservations à but commercial:
- FIXE le montant à 20,00 € à chaque utilisation en été (du 01-04 au 31/10) pour les commerçants mentionnés cidessus;
- FIXE le montant à 40,00 € à chaque utilisation en hiver (du 1/11 au 31/03) pour les commerçants mentionnés cidessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La secrétaire Marie-Line CLUZEL

⊥e Maire, au CHAMAYOU.

Page 1 sur 1